



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 11074

Qualité du sol — Vocabulaire

Soil quality — Vocabulary

ISO/TC 190

Secrétariat: **DIN**

Début de vote:
2024-11-07

Vote clos le:
2025-01-02

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 11074

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b44e4187-917b-45b1-887b-00f0bea87678/iso-11074>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 11074

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b44e4187-917b-45b1-887b-00f0bea87678/iso-11074>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
Annexe A (informative) Relations entre les opérations d'échantillonnage	63
Bibliographie	65

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 11074](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b44e4187-917b-45b1-887b-00f0bea87678/iso-11074)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b44e4187-917b-45b1-887b-00f0bea87678/iso-11074>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique. *

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 190, *Qualité du sol*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 444, *Caractérisation environnementale des matrices solides*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 11074:2015), qui a fait l'objet d'une révision technique. Elle incorpore également l'Amendement ISO 11074:2015/Amd 1:2020.

Les principales modifications sont les suivantes:

- réorganisation des entrées terminologiques, la totalité des termes et définitions figurant, par ordre alphabétique, à l'[Article 3](#);
- regroupement des termes dont les définitions diffèrent en fonction du contexte, avec ajout du domaine spécialisé entre crochets angulaires pour les distinguer.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Le présent document définit les termes relatifs à la qualité du sol. Les éditions précédentes (ISO 11074:2015 et ISO 11074/Amd 1:2020) présentaient les termes et les définitions au sein d'articles distincts afin d'établir différentes catégories de termes ayant trait à l'échantillonnage ou à la dépollution, par exemple. Cette distinction est devenue de plus en plus artificielle dans la mesure où une collaboration étroite entre experts de la qualité du sol, aux domaines de compétence variés, s'avère nécessaire; une liste unique de termes devient de ce fait incontournable pour remplacer les subdivisions qui obligent les experts à rechercher d'abord dans quel article se trouve un terme spécifique. Dans la présente édition, tous les termes sont inclus dans [l'Article 3](#).

Certains termes ont des définitions différentes en fonction du contexte. Ils sont présentés les uns à la suite des autres, leurs domaines respectifs étant indiqués entre crochets angulaires: <contexte>. Il s'agit dans la plupart des cas d'un domaine général et d'un domaine spécifique, donnant lieu à des définitions différentes.

Bien que ces termes s'appliquent à toutes les autres normes relevant de l'ISO/TC 190, *Qualité du sol*, le présent document ne couvre pas la totalité des termes utilisés dans les normes sur la qualité du sol relevant de l'ISO/TC 190.

La publication de nouvelles normes et de normes révisées est continue. Les périodes de révision des normes relatives à la qualité du sol sont différées, ce qui signifie que les définitions de termes identiques peuvent présenter des différences dans une norme spécifique sur la qualité du sol et dans le présent document.

NOTE Pour les termes généraux relatifs à la qualité, voir l'ISO 9000.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 11074](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b44e4187-917b-45b1-887b-00f0bea87678/iso-11074>

Qualité du sol — Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document définit les termes utilisés dans le domaine de la qualité du sol.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

site dangereux abandonné

site dangereux (3.201) laissé par son propriétaire ou un autre responsable dans un état non entretenu

3.2

site industriel abandonné

site (3.443) industriel laissé par son propriétaire ou un autre responsable dans un état non entretenu

3.3

site abandonné potentiellement dangereux

site (3.443) laissé par son propriétaire ou un autre responsable dans un état non entretenu, dont l'historique donne à penser qu'il peut être dangereux

3.4

site de décharge abandonné

site (3.443) de décharge laissé par son propriétaire ou un autre responsable dans un état non entretenu

3.5

décomposition abiotique

décomposition (3.113) par des processus physiques et/ou chimiques (par exemple, photolyse, hydrolyse (3.211), oxydation (3.305) et réduction (3.373))

3.6

dégradation abiotique

dégradation (3.116) par des processus physiques et/ou chimiques

3.7

échantillonnage en surface

processus de prélèvement d'*échantillons* (3.398) d'un matériau déposé sur la surface du sol

EXEMPLE Échantillons prélevés sur un *dépôt en tas* (3.496) (y compris des *volumes apparents* (3.64) de terre excavée (3.154), un dépôt de déchets ou un talus (voir l'ISO 18400-104:2018).

3.8

accumulation

augmentation de la *concentration* (3.86) d'une substance dans le sol, due à un *apport de substance* (3.508) supérieur à son *exportation* (3.509)

Note 1 à l'article: L'exportation de substance comprend les matériaux qui sont dégradés.

3.9

mesure de protection active

action conçue, par exemple, pour maîtriser le transfert des *eaux souterraines* (3.191) ou le *transfert des gaz* (3.178)

EXEMPLE Systèmes d'extraction d'eau ou de gaz par pompage.

3.10

échantillonnage actif des gaz du sol

échantillonnage (3.410) par extraction d'un certain volume de *gaz du sol* (3.454)

3.11

taille réelle d'un prélèvement élémentaire

quantité de matériau présente dans un *prélèvement élémentaire* (3.218)

3.12

taille réelle d'un échantillon

quantité de matériau présente dans l'*échantillon* (3.398)

3.13

aérobic

descriptif d'un état se caractérisant par la présence d'oxygène moléculaire

3.14

traitement biologique aérobic

traitement biologique (3.46) en présence d'oxygène

3.15

gestion post-traitement

mesures, prises en complément de travaux de dépollution ou faisant partie intégrante d'une stratégie de *confinement* (3.90), qui visent à garantir une *efficacité* (3.142) continue à long terme

3.16

conditions de sol agressives

conditions de sol potentiellement préjudiciables aux immeubles et aux matériaux de construction

3.17

purge à l'air

introduction d'air sous pression dans les *eaux souterraines* (3.191)

3.18

hydrocarbure aliphatique

composé carboné acyclique ou cyclique, saturé ou insaturé, à l'exclusion des composés aromatiques

3.19

aliquote

quantité connue de matériau *homogène* (3.204), prélevée avec une *erreur d'échantillonnage* (3.413) supposée négligeable

Note 1 à l'article: Le terme s'applique généralement aux fluides.

3.20

ammonification

dégradation (3.116) microbienne de l'azote organique en ammoniacque

3.21

amplicon

fragment d'ADN ou fragment d'ARN amplifié par *réaction de polymérisation en chaîne (PCR)* (3.330) à partir d'une matrice

3.22

anaérobie

descriptif d'un état se caractérisant par l'absence d'oxygène moléculaire

3.23

traitement biologique anaérobie

traitement biologique (3.46) en l'absence d'oxygène gazeux ou soluble

3.24

transformation anaérobie

réaction se déroulant en l'absence d'oxygène (conditions *réductrices* (3.372))

Note 1 à l'article: Cela se produit généralement lorsque le potentiel redox (Eh) est inférieur à 200 mV.

3.25

stratégie d'analyse et d'essai

plan précisant les *échantillons* (3.398) à analyser ou à soumettre à l'essai, les paramètres à mesurer, les méthodes de préparation des échantillons ainsi que les méthodes d'analyse ou d'essai à employer

Note 1 à l'article: Il convient d'y associer des méthodes d'assurance qualité.

3.26

échantillon pour analyse

portion de matériau, obtenue à partir de l'*échantillon* (3.398) d'origine ou d'un *échantillon composite* (3.83) (3.84) au moyen d'une méthode appropriée de *prétraitement des échantillons* (3.402), et ayant la taille (volume/masse) nécessaire pour les essais ou l'analyse souhaités

3.27

anisotropie

propriété d'un sol ou d'un autre volume de matériau présentant différentes structures de variation spatiale selon la direction et la distance

Note 1 à l'article: Habituellement illustrée par un *variogramme* (3.566).

3.28

changement de nature anthropique

résultat des activités humaines sur les propriétés du sol

3.29

concentration anthropique

concentration (3.86) dans un sol d'une substance d'origine anthropique

Note 1 à l'article: Voir l'ISO 19204:2017.

3.30

terre anthropique

accumulation de dépôts due à l'activité humaine

Note 1 à l'article: Cette terre peut être constituée de matériaux naturels placés/replacés par l'être humain (par exemple de l'argile) ou de matériaux produits par l'être humain (par exemple des déchets).

Note 2 à l'article: Voir l'ISO 18400-104:2018.

3.31

hydrocarbure aromatique

hydrocarbure (3.210) dont la structure moléculaire comprend un ou plusieurs cycles planaires de six atomes de carbone, liés par des électrons délocalisés dont le nombre est le même que s'ils formaient une alternance de liaisons covalentes simples et doubles

3.32

critères d'évaluation

critères établis pour aider à décider si un *site* (3.443) nécessite une étude supplémentaire ou une autre action (par exemple *dépollution* (3.380))

Note 1 à l'article: Les critères d'évaluation facilitent l'interprétation des résultats d'une appréciation quantitative du *risque* (3.393) ou d'un autre type d'évaluation.

Note 2 à l'article: Dans le cas de l'*appréciation du risque* (3.395), les critères d'évaluation sont souvent des valeurs *seuils* (3.534) relatives aux *doses* (3.131) ou aux *concentrations* (3.86) de milieux, telles que, par exemple, l'absorption quotidienne admissible ou les concentrations admissibles dans l'air, dans l'eau et dans le sol, fixées par les autorités internationales, nationales ou locales.

3.33

réserve utile en eau

teneur en *eau du sol* (3.479), utilisable par les plantes, basée sur la profondeur de pénétration des racines

Note 1 à l'article: La *capacité au champ* (3.166) utilisable dans la zone efficace des racines est exprimée en millimètres de colonne d'eau.

Note 2 à l'article: La réserve utile en eau est généralement considérée comme la teneur en eau comprise entre la capacité au champ (CC) et le *point de flétrissement* (3.572) permanent (PFP), ou entre 10 kPa et 1 500 kPa.

3.34

comportement d'évitement

tendance (d'un organisme) à éviter le sol soumis à essai et à préférer le *sol témoin* (3.95)

3.35

concentration de fond

concentration (3.86) d'un élément ou d'une substance *caractéristique* (3.70) d'un type de sol dans une zone ou région donnée, due à la fois aux sources naturelles et aux sources diffuses anthropiques telles que les dépôts atmosphériques

3.36

valeur de fond

caractéristique statistique (3.495) de la teneur (pédo-géochimique naturelle et anthropique) totale d'une substance dans le sol

3.37

respiration basale

respiration microbienne du sol sans ajout de substrat

3.38

taux de respiration basale

R_B
masse constante de CO₂ produite ou masse d'O₂ consommée par unité de masse de sol par unité de temps sans ajout de substrat

3.39

sous-sol

roche consolidée naturellement in situ, sous-jacente à des dépôts glaciaires tels que l'argile à moraines ou exposée du fait de processus d'érosion passés ou actuels

3.40

bioaccessibilité

fraction d'une substance d'une substance dans un sol ou un *matériau du sol* (3.459), libérée dans les sucs gastrointestinaux (humains) et donc disponible pour absorption

3.41

biodisponibilité

<général> mesure dans laquelle des substances chimiques présentes dans le sol peuvent être absorbées ou métabolisées par un *récepteur* (3.370) humain ou écologique, ou être disponibles pour une interaction avec les systèmes biologiques

3.42

biodisponibilité

<santé humaine> fraction d'une substance présente dans un sol ingéré, qui atteint la circulation générale (circulation sanguine)

3.43

facteur de bioconcentration

FBC

rapport de la *concentration* (3.86) d'une substance dans un organisme à celle dans le sol

3.44

biodégradation

dégradation (3.116) moléculaire d'une substance organique résultant des actions complexes d'organismes vivants

3.45

biodiversité

variabilité des organismes vivant sur la Terre, y compris la variabilité intra-espèces et inter-espèces, et au sein des écosystèmes et entre écosystèmes

Note 1 à l'article: Ce terme est souvent utilisé pour désigner le nombre et la diversité d'organismes observés à l'intérieur d'une zone géographique définie.

[SOURCE: ISO 14050:2020, 3.8.22, modifié — Le terme «diversité biologique» a été supprimé. La Note 1 à l'article a été ajoutée.]

3.46

traitement biologique

méthodes utilisant l'activité naturelle de plantes ou de *micro-organismes* (3.266), tels que les bactéries ou les champignons, pour transformer, détruire, fixer ou immobiliser les *polluants* (3.328)

3.47

biomasse

<général> masse totale des organismes vivants ou de parties de ces organismes

Note 1 à l'article: La biomasse est exprimée en masse fraîche ou en masse sèche d'organismes d'essai ou en masse fraîche ou sèche par unité pour essai

3.48

biomasse

<faune> masse totale des organismes d'essai ou de parties de ces organismes, exprimée en masse sèche ou en masse fraîche d'organismes d'essai ou en masse sèche ou en masse fraîche par unité pour essai

3.49

biomasse

<plantes> ensemble de la masse des pousses, des fleurs et des gousses

Note 1 à l'article: La biomasse est exprimée en masse sèche par plante ou, si nécessaire, en masse sèche par pot. Au cours de la période d'essai, certaines plantes soumises à essai peuvent atteindre différents stades de croissance et leur teneur en eau peut avoir changé lors de leur récolte. La masse sèche représente donc mieux la biomasse produite durant la croissance.

3.50

bioréacteur

installation dans laquelle un traitement biologique est appliqué à un solide, à un liquide ou à une phase hétérogène

3.51

biodégradation

utilisation de méthodes de *traitement biologique* (3.46) pour dépolluer un sol ou une *eau souterraine* (3.191)

3.52

biosolide

produit organique appliqué sur un sol

EXEMPLE Boues d'épuration, compost, fumier, produits industriels.

Note 1 à l'article: En l'absence de contexte spécifique, un biosolide est souvent considéré comme un constituant des boues d'épuration.

3.53

lit de traitement biologique

lit de traitement

sous-couche de terre dont le but est d'améliorer les processus de *biodégradation* (3.44), renfermant en général un système permettant de recueillir les lixiviats et, souvent aussi, un système permettant de maintenir à un certain niveau la teneur en oxygène (pour les procédés aérobies) et en nutriments

Note 1 à l'article: Il peut également inclure un système destiné à capter les dégagements de substances volatiles ou à maintenir les conditions *anaérobies* (3.22).

3.54

bioaération

procédé de traitement in situ permettant d'ajuster les taux d'extraction de vapeur et/ou d'infiltration d'air de manière à optimiser les réactions de *biodégradation* (3.44)

3.55

point d'ébullition

PE

température à laquelle la pression de vapeur d'un liquide est égale à la pression extérieure qui s'exerce sur la surface du liquide

Note 1 à l'article: Il est exprimé en degrés Celsius.

3.56

sondage

forage

perçage

trou de diamètre et de profondeur prédéfinis, creusé par *forage* (3.134) dans tout type de sol, de formation géologique ou de matériau artificiel

3.57

barrière inférieure

ouvrage enterré (sensiblement) horizontal, utilisé pour isoler et/ou confiner un *site* (3.443)

3.58

résidus liés

résidus non extractibles

espèces chimiques présentes dans les végétaux et dans les sols, qui ne peuvent pas être extraites sans changement significatif de la nature chimique de ces résidus

EXEMPLE Espèces chimiques issues de molécules organiques.

Note 1 à l'article: Ces résidus non extractibles sont considérés exclure des fragments recyclés par des voies métaboliques menant aux produits naturels.

3.59

couche de rupture

strate constituée d'un matériau grossier très perméable à l'intérieur d'une *couverture* (3.102)

Note 1 à l'article: Son but est d'arrêter la remontée des *polluants* (3.328) solubles par capillarité.

3.60

friche

<général> terrain ayant subi les effets d'utilisations antérieures

3.61

friche

<dépollution durable> *site* (3.443) qui:

- a subi les effets d'utilisations antérieures du site ou des terrains environnants;
- est dégradé ou sous-utilisé;
- se situe principalement dans des zones urbaines partiellement ou pleinement développées;
- nécessite une intervention pour être réaffecté à d'autres usages utiles et productifs; et/ou
- peut présenter des problèmes réels ou perçus de *pollution* (3.93).

3.62

masse volumique

rapport de la masse d'une quantité de matériau (ou d'une phase) et du volume total occupé par ce matériau (comprenant d'autres phases)

Note 1 à l'article: Il s'agit en toute rigueur de la masse volumique mais le terme communément usité est «densité». La valeur numérique est identique ou divisée par la masse volumique de l'eau ($1 \text{ t} \cdot \text{m}^{-3}$) à 4 °C.

3.63

échantillon en vrac

échantillon (3.398) résultant de l'agrégation planifiée ou de la combinaison d'échantillons unitaires

[SOURCE: Référence [27]]

3.64

volume apparent

volume, solides et pores compris, d'une masse de sol choisie arbitrairement

3.65

eau capillaire

eau retenue dans les particules du sol par une attraction intermoléculaire non équilibrée à la limite liquide

EXEMPLE La montée ou la baisse des liquides dans des tubes étroits, la formation de pellicules, de gouttes, de bulles, etc.

3.66

cancérogène

substance causant le développement de cellules malignes chez les humains ou les animaux

3.67

matériau de référence certifié

MRC

matériau de référence (3.374), dont au moins une des propriétés a une valeur certifiée par une procédure validée sur le plan technique, accompagné d'un certificat ou de tout autre document permettant d'identifier l'origine du certificat

3.68

procédure de chaîne de conservation

procédure visant à assurer l'intégrité de l'*échantillon* (3.398) (par exemple, lors de son transport du terrain au laboratoire ou de ses déplacements au sein même du laboratoire), et donc à garantir la possibilité d'obtenir à partir de cet échantillon des données défendables d'un point de vue technique et juridique

Note 1 à l'article: Voir l'ISO 5667-3:2024, 3.2, pour une définition de l'intégrité.

3.69

échantillon en bande

échantillon (3.398) obtenu par prélèvement de matériau sous forme d'une bande de sol à l'aide d'un matériel approprié

3.70

caractéristique

propriété ou attribut d'un matériau qu'il est possible de mesurer, de comparer ou d'observer

3.71

traitement chimique

traitement d'un sol, d'un *sédiment* (3.433), de l'eau ou d'un autre matériau pollué dans lequel le mécanisme principal de *dégradation* (3.116) ou de transformation en une forme moins nocive pour l'environnement correspond à une réaction chimique ou à une combinaison de réactions chimiques

3.72

traitement physico-chimique

méthode de traitement technologique reposant sur la combinaison de procédés chimiques et physiques

3.73

système de classification

système de classement

système formalisé permettant d'effectuer une *évaluation préliminaire* (3.341)

Note 1 à l'article: Les procédures formalisées peuvent également faciliter l'interprétation des résultats de l'*investigation préliminaire* (3.342).

3.74

teneur en argile

fraction de particules du sol de granulométrie inférieure à 2 µm

3.75

vecteur de clonage

petit morceau d'ADN pouvant être maintenu de manière stable dans un organisme et dans lequel un fragment d'ADN étranger peut être inséré à des fins de clonage

3.76

échantillon en grappe

échantillon composite (3.83) (3.84) pour lequel les *prélèvements élémentaires* (3.218) sont effectués dans une petite zone autour d'un *point d'échantillonnage* (3.418) prédéfini

Note 1 à l'article: La zone échantillonnée varie en général de 0,5 m² à 1,0 m².

Note 2 à l'article: Le matériau échantillonné est prélevé dans la même strate ou à partir d'un matériau présentant les mêmes *caractéristiques* (3.70).

3.77

concertation publique

ensemble des processus d'information et de consultation des populations locales affectées par un *site dangereux* (3.201) et des opérations d'investigation ou de dépollution le concernant

3.78

plan de concertation publique

déclaration officielle traitant des mesures à prendre pour informer et consulter les populations locales

3.79

autorité compétente

<sites pollués> autorité qui évalue les résultats des investigations, prend des décisions en fonction de la sévérité et de l'urgence de la *pollution* (3.93) observée des sols et évalue également les propositions de *dépollution* (3.380) ou de *mesures de protection* (3.354)

Note 1 à l'article: Selon le *site* (3.443) et le pays, l'autorité compétente peut être très différente.